

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le **27 JAN. 2026**

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT RUE LOUIS STÉPHAN,
DU 26 FÉVRIER AU 30 AVRIL 2026 DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement rue Louis Stéphan du 26 février au 30 avril 2026, au droit du n° 1.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 2 : Le demandeur est chargé de la matérialisation du présent arrêté

ARTICLE 3 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Guingamp Paimpol Agglomération,
- Le demandeur

Le Maire

Vincent CLECH



BEAR